



- 64230 -

Séance du 19 janvier 2023

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du 12 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 janvier à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOMAS se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Daniel ESTRADE, Maire.

Étaient présents : Mmes PEDURTHE Jacqueline, ARETTE HOURQUET Corinne, Patricia MANOTTE, BROUGE Virginie, ARETTE Patricia, CELERIER Céline, Mrs ESTRADE Daniel, ARNAL Sébastien, FONSECA Daniel, LARQUE Jean-Louis, LECLERC Georges, MASSOU DIT LABAQUERE Jean-Marc, LAFERRERE Yannick

Absente excusée : LABORDE Valérie

Secrétaire de séance : Patricia MANOTTE

Dépense nouvelle : création d'un local de stockage à l'école

D-2023-01-01

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un local de stockage à l'école qui a été validé par délibération en séance du 1^{er} décembre 2022.

Afin de pouvoir payer les honoraires des architectes chargés de l'étude de ce projet avant le vote du budget en mars-avril 2023, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires au budget 2023 en créant une dépense nouvelle en section d'investissement :

Article 2315 - Opération 50 1000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte la création d'une dépense nouvelle avant le vote du budget 2023,
- Valide le montant de l'ouverture de crédits pour 1 000.00 €
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Baux ruraux : réattribution d'une parcelle communale

D-2023-01-02

Au 1^{er} janvier 2023 Monsieur BARADAT, représentant l'EARL ESPIAU BARADAT, se libère de la location de la parcelle cadastrée ZI n°33 pour 2ha de landes.

Cette parcelle est proposée à Monsieur Clément DARTIGUELONGUE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de louer la parcelle cadastrée section ZI n°33 pour 2ha de landes à Monsieur Clément DARTIGUELONGUE,
- Accepte que la location soit actée à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Désignation d'un nouvel Adjoint au Maire

D-2023-01-03

Monsieur le Maire rappelle la démission de Mme ARETTE Patricia de son poste d'Adjoint au Maire, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Une réflexion est menée sur le nombre d'adjoint, actuellement porté à quatre, qui pourrait peut-être passer à trois.

Il est proposé de voter afin de déterminer si le nombre d'adjoint pourrait être porté à trois au lieu de quatre initialement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

à 6 abstentions, 2 contres et 5 pours, le nombre d'adjoint porté à trois.

Après avoir considéré le résultat de ce vote, le Conseil Municipal,

- Prend acte du nombre d'adjoint qui passe à trois,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Centre de Loisirs Los Canailhos

D-2023-01-04

Le centre de loisirs intercommunal Los Canailhos rencontre des difficultés budgétaires depuis l'année 2021 liées à l'augmentation de la masse salariale.

L'année 2022 présente un déficit de 24 605.60 €.

Il est proposé aux communes membres de répartir le déficit au prorata du nombre d'enfant. Cette répartition se présenterait comme suit :

24 605.60 € / 124 enfants en 2022 = 198.43 € / enfants

La commune de Momas participerait pour un montant total de 4 563.89 € (23 enfants).

Chaque commune doit se prononcer sur l'acceptation ou non de cette participation.

Se pose également la question de rester ou pas avec la Ligue de l'Enseignement pour la gestion du centre de loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte de participer à hauteur de 4 563.89 € pour combler le déficit budgétaire 2022,
- Souhaite conserver le partenariat avec La ligue de l'Enseignement pour la gestion du centre de loisirs,
- Votera les crédits nécessaires au budget 2023 en prenant en compte l'augmentation,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Questions diverses

Suivi du chantier de réfection du puits communal

Un dallage en pierre travertin (15x30 cm) va être réaliser autour du puits. Cette installation se fera après les travaux de raccordement de la maison de Mr PEDEUPE.

Une grille devra être posée pour sécuriser le puits.

Affaire LAULHE-LOUSTAU/COMMUNE DE MOMAS

Le litige concernant le certificat d'urbanisme délivré à Mr LAULHE-LOUSTAU David et sa compagne, vient d'être clôturé par le Tribunal Administratif de Pau.

La requête de Mr LAULHE-LOUSTAU a été rejetée.

Comité des Fêtes

Les membres du comité souhaiteraient savoir si la subvention qui leur est attribuée pourrait être augmentée en 2023.

Liste des délibérations

D-2023-01-01 Dépense nouvelle : création d'un local de stockage à l'école

D-2023-01-02 Baux ruraux : réattribution d'une parcelle communale

D-2023-01-03 Désignation d'un nouvel adjoint au Maire

D-2023-01-04 Centre de Loisirs Los Canailhos

Le Maire,

Daniel ESTRADE



La secrétaire de séance,

Patricia MANOTTE

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Patricia Manotte". The signature is written in a cursive style and is positioned to the right of the printed name.

